

Règlement du prix CSD pour l'environnement

Art. 1

Afin de promouvoir la formation des ingénieurs à l'EPFL dans les domaines de l'environnement, la société CSD Ingénieurs Conseils SA institue un prix dénommé **prix CSD pour l'environnement**.

Art. 2

Ce prix, d'une valeur de Fr. 2'000.- est destiné à récompenser un/une étudiant/e de la Section Sciences et Ingénierie de l'Environnement (SSIE) qui aura fait un excellent projet de master dont la qualité se distingue par des solutions qui augmentent la qualité de la vie et de l'environnement, sur la proposition d'un professeur de la Section Sciences et Ingénierie de l'Environnement.

L'enseignant responsable du travail doit exposer, dans une lettre de recommandation, pour quelles raisons il juge le projet de master comme répondant aux critères définis.

Art. 3

Le prix est décerné au lauréat / à la lauréate lors de la cérémonie de remise des masters de l'EPFL. Un représentant du groupe CSD participera en principe à la remise du prix.

Art. 4

Le lauréat / la lauréate sera désigné(é) par un jury ad-hoc formé d'au moins un professeur de l'EPFL, à l'exclusion de l'enseignant ou de l'un des enseignant(s) responsable(s) du travail de master du lauréat/ de la lauréate et auteur de la proposition de l'étudiant, d'un second membre de l'EPFL (ingénieur EPF de formation) et d'un représentant du groupe CSD (désigné par la direction de cette société). La décision sera prise à la majorité, la voix du représentant CSD comptant double en cas d'égalité.

L'organisation du jury et le suivi du processus de décision est de la responsabilité de l'EPFL.

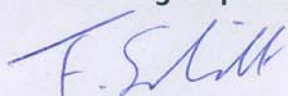
Art. 5

Si le jury estime qu'aucun projet ne répond aux critères définis à l'art. 2, il ne décerne pas le prix. Dans ce cas, le montant est réservé et le jury peut décider, lors de sessions futures, d'attribuer plus d'un prix. Le groupe CSD se réserve le droit d'en interrompre l'attribution temporairement ou définitivement, moyennant un préavis de 6 mois.

Art. 6

Les décisions du jury ne peuvent pas faire l'objet d'un recours.

Pour le groupe CSD Ingénieurs Conseils SA

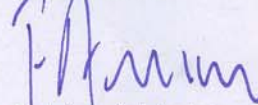


Félix Schmidt
Directeur Suisse Romande



Nicolas Berriot
Directeur de Succursale

Pour l'EPFL



Patrick Aebischer
Président

Lausanne, juin 2008